



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES DE LA SOCIETE IDEA Sarl

Article 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales s'appliquent dans leur intégralité à toutes les ventes de Biens avec ou sans installation et les prestations de services consenties par la société IDEA SARL.

Les prestations fournies par la société IDEA SARL concernent les services suivants :

Décoration intérieure, décoration extérieure, agencement, architecture d'intérieure, relooking intérieur, sound design, étude et conseil en décoration d'intérieure, la mise en place de Biens appartenant au CLIENT ou fournis par la société IDEA SARL.

Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes conditions générales et/ou tous autres documents émanant du CLIENT, quels qu'en soient les termes.

Aussi, toute commande adressée à la société IDEA SARL implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toute autre condition en contradiction avec les présentes conditions générales ne sera prise en compte que si elle a été acceptée de manière expresse et écrite par la société IDEA SARL.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société IDEA SARL se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le CLIENT, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

La société IDEA SARL peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente Catégorielles, dérogoires aux présentes Conditions Générales de Vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

Article 2 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, avec un CLIENT professionnel, ayant trait aux présentes conditions générales et/ou aux contrats qu'elles régissent, sera seul compétent le Tribunal de Commerce de CAEN, même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, avec un CLIENT non professionnel concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 3 - COMMANDES

Les commandes doivent être émises auprès de la société IDEA SARL par retour d'un exemplaire du devis ou du bon de commande correspondant, dûment daté et signé pour accord par le CLIENT, par tous moyens.

Aucune commande ne peut être annulée sans le consentement de la société IDEA SARL. Les éventuels acomptes versés par le CLIENT ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat. Le bénéfice d'une commande est personnel au CLIENT et ne peut être cédé sans l'accord de la société IDEA SARL. A l'inverse, la société IDEA SARL peut sous traiter tout ou partie des prestations commandées.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le CLIENT ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de la société IDEA SARL, que si elles sont notifiées par écrit, huit (8) jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le CLIENT d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix

Article 4 - RESERVE DE PROPRIETE DES BIENS VENDUS

La société IDEA SARL se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le CLIENT, un droit de propriété sur les Biens vendus, lui permettant de reprendre possession desdits Biens.

En cas de retard de paiement, IDEA SARL pourra notamment revendiquer le prix de revente du Bien impayé ou reprendre le Bien impayé aux frais et risques du CLIENT. Le CLIENT ne pourra en aucun cas nantir, donner à gage les Biens encore impayés, ni consentir sur ces derniers des sûretés.

Si un tiers devait prétendre à des droits sur le Bien, notamment par voie de saisie ou en cas d'ouverture d'un redressement judiciaire, le CLIENT s'y opposera et en avisera immédiatement la société IDEA SARL afin de lui permettre de sauvegarder ses droits.

Article 5 - TRANSFERT DES RISQUES DES BIENS VENDUS

Nonobstant la clause de réserve de propriété mentionnée à l'article 4 précédent, les Biens seront réputés sous la garde du CLIENT à compter de la date de leur délivrance telle que définie à l'article 9 suivant. Aussi, à compter de ladite délivrance, le CLIENT supportera seul les risques que les Biens pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Article 6 - PRIX

La vente de Biens avec pose, ainsi que les prestations de services, seront facturées suivant un devis établi préalablement. Les devis sont émis pour une durée de 30 jours à compter de sa date.

Les ventes de Biens sans prestation de pose, seront quant à elles facturées aux tarifs en vigueur au jour de la conclusion du contrat correspondant. Les éventuels frais de transport seront facturés séparément et en sus au CLIENT.

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Article 7 - PAIEMENT – MODALITES

Sauf stipulation contraire de la part de la société IDEA SARL :

- les ventes de Biens sont payables sans délai lors de leur livraison.

- les prestations de services de la société IDEA SARL sont payables sans délai à la fin de leur achèvement .

Un acompte correspondant à cinquante pour cent (50 %) du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation de la commande.

Les factures sont communément payables en Euros au siège social de la société IDEA SARL, en espèces, par chèque ou carte bancaire.

Toute détérioration de solvabilité du CLIENT pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant, avant l'exécution les commandes.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Article 8 - RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

8-1. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le CLIENT au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à la société IDEA SARL, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à la société IDEA SARL par le CLIENT, sans préjudice de toute autre action que la société IDEA SARL serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du CLIENT.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la société IDEA SARL se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le CLIENT de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Le CLIENT devra rembourser tous les frais occasionnés par le défaut de paiement à l'échéance entraînant des chèques impayés et par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et de mandataire de justice.

8-2. Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de la société IDEA SARL, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le CLIENT entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes par le CLIENT à la société IDEA SARL au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.

Article 9 - DÉLIVRANCE – MODALITÉS

9-1 Pour toute vente de Biens

La délivrance du Biens sera réputée effectuée lors de sa remise par la société IDEA SARL et/ou tout éventuel sous-traitant sur le lieu convenu.

9-2 Pour toute prestations de services

La délivrance des prestations de services sera réputée effectuée lors de leur achèvement par la société IDEA SARL et/ou tout éventuel sous-traitant sur le lieu convenu.

Article 10 - DELAI DE LIVRAISON ET/OU D'EXECUTION

Les prestations de services demandées par le CLIENT seront fournies dans un délai maximum de "90 jours" à compter de la réception par la société IDEA SARL du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et la société IDEA SARL ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du CLIENT en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas "90 jours". En cas de retard supérieur à "90 jours", le CLIENT pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par la société IDEA SARL.

La responsabilité de la société IDEA SARL ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au CLIENT, ou en cas de force majeure

Les services seront fournis au lieu désigné par le CLIENT.

Le CLIENT s'engage à laisser l'accès de ses locaux (particuliers ou professionnels) et annexes à la société IDEA SARL pour la réalisation des prestations prévues. Si cela est nécessaire dans le cadre des prestations, le CLIENT autorise la société IDEA SARL à déplacer tout objet se trouvant dans ses locaux et annexes, à l'exclusion de ceux que le CLIENT aura éventuellement fait préciser au devis avant sa signature, étant entendu que le terme objet désigne de manière non exhaustive tout élément mobilier ou accessoire décoratif ainsi que leur éventuel contenu.

De même, en cas de demande particulière du CLIENT concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par la société IDEA SARL, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le CLIENT.

Les finitions (peinture, agencement..) dans le cadre des réalisations pourront s'effectuer dans la semaine suivant la fin des travaux si le délai initial prévu est trop court .

Article 11 - RECEPTION - PROCÈS VERBAL

11-1 Pour toute vente de Biens

En cas de vente de Biens avec prestation de montage ou d'installation, l'état, la conformité, l'absence de vice apparent et le nombre des Biens doivent être impérativement vérifiés par le CLIENT en présence de la société IDEA SARL lors de l'achèvement de l'installation du Biens et avant toute utilisation.

11-2 Pour toute prestation de services

En cas de prestations de services, l'état et la conformité des prestations doivent être impérativement vérifiés par le CLIENT en présence de la société IDEA SARL lors de l'achèvement des prestations correspondantes.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le CLIENT lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le CLIENT disposera d'un délai de huit (8) jours à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de la société IDEA SARL.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée non respect de ces formalités et délais par le CLIENT.

La société IDEA SARL rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le CLIENT.

De même, en cas de demande particulière du CLIENT concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par la société IDEA SARL, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le CLIENT

Article 12 – GARANTIES RELATIVES AUX BIENS VENDUS

1) En cas de vente de Biens auprès d'un CLIENT consommateur, nos Biens sont garantis contre les vices cachés conformément à l'article 1641 du Code Civil et aux articles L211-4 et suivants du Code de la Consommation.

2) En cas de vente de Biens auprès d'un CLIENT professionnel, les Biens sont garantis suivant les conditions de leur constructeur.

En tout état de cause, sont exclus de toute garantie :

- les vices apparents, c'est à dire les défauts d'aspect visibles non déclarés par le CLIENT lors de la délivrance des Biens ;
- les défauts et/ou détériorations provoqués par l'usure normale des Biens ;
- les défauts et/ou détériorations provoqués par une négligence, par un mauvais stockage, par un mauvais entretien, par une mauvaise utilisation et/ou par une mauvaise installation et/ou montage des Biens par le CLIENT, notamment au regard de la réglementation en vigueur et/ou des recommandations de la société IDEA SARL ;
- les défauts et/ou détériorations imputables aux instructions et/ou spécifications émanant du CLIENT;
- les défauts ou détériorations liés à un facteur extérieur à la société IDEA SARL.

Tous travaux de réparation et/ou de modification effectués sur les Biens par le CLIENT ou par un tiers mettent fin automatiquement à la garantie.

En tout état de cause, la mise en jeu de la présente garantie est subordonnée à la présentation du certificat de garantie dûment daté et signé par la société IDEA SARL, le cas échéant ou à défaut à la présentation de la facture correspondant à son achat auprès de la société IDEA SARL.

Article 13 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

1) La société IDEA SARL s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur.

En tout état de cause, la société IDEA SARL ne répondra pas des dommages imprévisibles, ni des dommages indirects et/ou immatériels tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes de clientèle, les pertes de commande, consécutifs à ses prestations et/ou locations.

2) Le CLIENT supportera seul la pleine responsabilité du contenu et/ou de la forme des spécifications et/ou informations qu'il communiquera à la société IDEA SARL pour l'exécution de sa commande.

3) Il est entendu que, compte tenu de la nature des prestations de conseils apportées par IDEA SARL, la réalisation des prestations correspond à une obligation de moyens et non de résultat, conformément au devis approuvé par son CLIENT.

La société IDEA SARL s'engage à tout mettre en oeuvre pour apporter satisfaction à son CLIENT, conformément au devis établi.

Une fois la prestation réalisée, le CLIENT, ne pourra pas opposer à la société IDEA SARL d'arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement de la prestation ou le refus du paiement pour lesquels il s'est engagé.

La société IDEA SARL n'étant pas maître d'ouvrage, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Son intervention consiste, lorsque cela est nécessaire, à mettre en relation, le CLIENT avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et/ou du bâtiment. Le CLIENT contracte directement et librement avec chaque prestataire. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au CLIENT dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale notamment). En cas de litige, le CLIENT ne pourra se retourner uniquement vers le prestataire incriminé. La société IDEA SARL recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage de travaux, conformément à la loi du 4 janvier 1978.

4) Dans le cas où les travaux envisagés nécessitent une autorisation, notamment autorisation de travaux, permis de construire ou accord de la copropriété, le CLIENT est seul responsable de son obtention. La non obtention de cette autorisation ne peut constituer pour le CLIENT un motif de refuser l'exécution de la commande et ne saurait engager la responsabilité de la société IDEA SARL.

5) Les dossiers administratifs (dossier mairie, ERP accessibilité, sécurité, consuel...) ne sont pas pris en charge ni établis par la société IDEA et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

IDEA pourra s'occuper de la mise en relation avec des partenaires dont la fonction est d'établir les dossiers cités ci-dessus à la demande du client.

Article 14 - FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de la société IDEA SARL, les événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne peut raisonnablement être tenue de prévoir, rendant plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations. Il en sera également ainsi en toutes circonstances, et ce même s'ils n'entrent pas dans la définition précitée, des cas de guerre, explosion, actes de vandalisme, émeutes, actes de terrorisme, sabotage, incendie, tempêtes, grêle, dégâts des eaux, gel, grève, actes de gouvernement, retards dans les transports, modifications de la réglementation applicable aux présentes conditions générales ou aux Biens, intervenant dans les locaux de la société IDEA SARL et/ou chez les fournisseurs et/ou prestataires dont dépend la société IDEA SARL.

ARTICLE 15 - DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société IDEA SARL reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du CLIENT) en vue de la fourniture des services au CLIENT. Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la société IDEA SARL qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 16 - LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations de vente et de prestations de services qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la société IDEA SARL, même s'il en a eu connaissance.

DATE ET SIGNATURE DU CLIENT

AVEC LA MENTION « LU ET ACCEPTÉ, BON POUR ACCORD" »